

# BERCY / CHARENTON - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

## 12ème arrondissement

Ce secteur s'étend de la Seine jusqu'au Bois de Vincennes, depuis la limite communale avec Charenton le Pont jusqu'au quartier sud de Bercy, la rue de Charenton puis le boulevard Poniatowski jusqu'à la rue Joseph Chailey. Ce territoire est morcelé, bordé et traversé par des infrastructures de transport lourdes supportant des trafics importants (faisceau ferré, périphérique, échangeur de Bercy, A4, quai de Bercy...). Mis à part le plateau sportif Léo Lagrange, ce secteur accueille principalement des activités d'entrepôt, de logistique, et des installations ferroviaires aujourd'hui pour partie obsolètes. Il apparaît comme une enclave coupée des quartiers environnants et de ce fait offre un environnement inhospitalier. Les liaisons entre Paris et Charenton-le-Pont (liaisons piétonnes ou cyclistes) et les accès vers la Seine et ses berges sont limités et peu qualitatifs.

Le site occupe toutefois une position remarquable au sud-est de la Capitale : véritable porte du cœur de l'agglomération avec une façade sur la Seine en vis-à-vis de l'opération Paris Rive Gauche (secteur Masséna-Bruneseau), ce site conjugue proximité de l'Opération d'Intérêt National Seine Amont, de pôles d'animation urbaine (Bercy Village et le centre commercial Bercy 2) et d'équipements majeurs (Accor Hôtel Arena ou ex POPB, Ministère des Finances, Cinémathèque Française, Bibliothèque Nationale de France, universités...) et se trouve à l'articulation du bois de Vincennes et du parc de Bercy. Le prolongement vers l'Est de la ligne de tramway des Maréchaux Sud en 2012 a constitué le premier acte de la requalification de ce secteur. En outre, deux ouvrages ferroviaires majeurs (Raccordement Sud et Estacade) sont à l'étude sur le site par les établissements ferroviaires.

**En application de la délibération des 17,18 et 19 novembre 2014, les grands objectifs urbains du site sont les suivants :**

- **Améliorer les liaisons entre les communes de Paris et de Charenton-le-Pont**
- **Proposer une programmation urbaine mixte**
- **Faciliter l'accueil de nouveaux modes de transports en commun**
- **Transformer l'environnement du site et les espaces publics**

Ces objectifs d'aménagement seront mis en œuvre dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) créée à l'initiative de la Ville de Paris.

- **La desserte du secteur**

Elle s'organise autour :

- D'une trame viaire principale composée du prolongement, jusqu'à la rue Escoffier, de la rue Baron le Roy qui fait de 25 à 30 m de large et croise à niveau le boulevard Poniatowski ; le nouveau carrefour entre la rue Baron-le-Roy et le boulevard Poniatowski nécessite des travaux sur le boulevard Poniatowski en amont de la station du tramway qui visent à aménager les voies de circulation d'un même côté de la plateforme du tramway T3.
- D'une voie nouvelle dans le secteur Lamé de plus de 20 m de large, dont une part est aménagée en mail piéton végétalisé ;
- De voies de desserte locales qui irriguent les différents quartiers ;
- D'une liaison piétonne majeure d'environ 15 m de large qui relie la place des Terroirs de France jusqu'à Charenton le Pont ;
- D'une nouvelle passerelle piétonne qui franchit le faisceau ferré pour relier le secteur au reste du 12<sup>ème</sup> arrondissement ;

Des liaisons piétonnes locales ainsi qu'un réseau de placettes de quartier complètent les espaces publics.

Des cheminements piétons sont par ailleurs aménagés pour favoriser le désenclavement à travers le bâtiment Lumière, entre le bastion et le secteur Poniatowski, et le long des berges.

- **Une programmation mixte**

À l'intérieur du périmètre de la ZAC, des constructions nouvelles variées répondent à l'objectif de mixité urbaine.

Il est prévu de dédier 50% de la programmation totale au logement, hors hôtel logistique et gare de la Rapée inférieure, avec une offre diversifiée composée de logements sociaux (57%), de logements intermédiaires locatifs (20%) et de logements libres (23%). Aucun immeuble d'habitation ni établissement sensible ne sera localisé dans la bande de 50m longeant le boulevard périphérique. Le reste de la programmation est consacré aux équipements publics et à l'emploi (commerces, bureaux, services, activités dont un hôtel logistique embranché fer...), contribuant ainsi au développement économique de l'Est parisien.

Les principaux équipements publics à créer correspondent aux besoins générés par l'opération d'aménagement, aujourd'hui estimés à 1 collège avec une salle de sport, 3 écoles, des équipements de petite enfance et un gymnase. S'y ajoutent les équipements requalifiés du plateau sportif Léo Lagrange, ainsi qu'un espace de tri des déchets et un espace culturel de type bibliothèque qui sera positionné au sud des voies ferrées. La localisation des équipements sur le schéma est indicative.

L'opération d'aménagement prévoit également la réalisation d'un jardin public d'environ 20 000m<sup>2</sup> et la création d'un nouvel espace vert autour du bastion n° 1.

La conception des espaces publics tient compte du projet de Raccordement Sud et d'Estacade portés par les établissements ferroviaires.

L'emprise de la Petite Ceinture dévoyée est aménagée en promenade piétonne tout en conservant la possibilité d'accueillir à nouveau un trafic ferroviaire (mise en œuvre du principe de réversibilité) ; elle offre l'opportunité d'inscrire le projet dans un réseau de circulations douces à l'échelle urbaine de Paris, depuis la Promenade Plantée jusqu'au jardin de la Rapée à créer.

- **L'accueil de nouveaux modes de transports en commun**

Pour faciliter l'accueil de transports en commun, les espaces publics sont aménagés pour répondre en priorité aux besoins du futur quartier.

Ainsi, la rue Baron-Le-Roy prolongée est réservée principalement aux modes doux, transports en commun, vélos, piétons. La requalification du boulevard Poniatowski se poursuit autour du tramway. Le quai de Bercy est élargi pour améliorer les continuités piétonnes et cyclables le long de la Seine.

- **La transformation urbaine**

La transformation de ce site, limitrophe de Charenton le Pont, situé le long du faisceau ferré de la gare de Lyon et en bord de Seine, offre l'opportunité d'ouvrir un dialogue urbain avec Paris Rive Gauche et de marquer par un paysage urbain fort l'entrée du fleuve dans Paris. Des immeubles hauts sont proposés, concentrés au cœur de Bercy-Charenton, optimisant les emprises ferroviaires libérées sans créer d'ombres portées sur des riverains; ils contribuent à l'intensité urbaine du futur quartier. La hauteur des bâtiments diminue progressivement à l'approche des quartiers existants pour ménager une transition douce avec les immeubles voisins. La morphologie et les formes urbaines permettent la pénétration du soleil, limitent la création de couloir de vent et protègent des nuisances acoustiques dans le but de favoriser le confort des espaces publics.

Dans la partie du secteur Léo Lagrange située dans le site classé du bois de Vincennes le centre sportif de plein air sera réaménagé ; les éventuelles constructions nouvelles donnant lieu à création de surfaces de plancher seront de taille limitée et ne dépasseront pas un niveau.

L'organisation du secteur, définie à partir d'une approche écologique, paysagère et fonctionnelle, permet de répondre aux objectifs de renforcement de la biodiversité et de mise en relation du patrimoine paysager et naturel du site avec le bois de Vincennes, la Seine et le parc de Bercy. En préservant la ligne de coteau en rive nord-ouest du faisceau ferré, les vues sur le plateau ferroviaire et le grand paysage sont mises en valeur.

Différentes actions d'amélioration de l'environnement sont prévues à cet effet : création au cœur du quartier d'un nouveau jardin, qui fait le lien entre les différents niveaux du quartier, requalification et mise en valeur d'espaces publics, mise en valeur du bastion n°1 aujourd'hui isolé, transformation de la gare inférieure de la Rapée, amélioration de l'aspect paysager du stade de Léo Lagrange et de ses abords.

En bordure des infrastructures de transport, les bâtiments devront intégrer des protections acoustiques performantes vis-à-vis des nuisances sonores.

Une partie du périmètre de la ZAC est concernée par un périmètre de dispositions particulières, à l'intérieur duquel les règles concernant la morphologie des constructions sur voie ont été ajustées pour tenir compte des particularités du site réaménagé.

Un secteur en attente d'un projet d'aménagement global couvre l'île ferroviaire, la faisabilité de constructions sur dalle n'étant pas avérée aujourd'hui, du fait notamment des contraintes ferroviaires et d'accessibilité. L'intention demeure de faciliter une continuité urbaine sur le boulevard et de préserver l'avenir.

Les surfaces de planchers créées dans l'opération Bercy Charenton seront de l'ordre de 580 000 m<sup>2</sup> (hors constructions et installations liées aux activités ferroviaires), sur une superficie de l'ordre de 80 ha, ce qui représente une densité globale inférieure à 1 (en intégrant la constructibilité du bâtiment Lumière). La densité globale dans la zone UG (soit 50 ha hors emprises ferroviaires situées en UGSU et hors secteurs classés en zone UV) s'élève à 1,35.

